

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 01 MARS 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, cheffe du bureau des acquisitions, restauration, conservation préventive et recherche, sous-direction des collections, service des musées de France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Christine CHASTEL, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métier du papier, spécialité relieur, restauratrice, responsable du service restauration des documents graphiques à la bibliothèque nationale de France ;

Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité audiovisuel, professeur de photographie à l'école nationale supérieure d'art de Paris Cergy ;

Monsieur Nicolas MANCEL, chef de travaux d'art principal, métiers du textile, spécialité restauration et conservation préventive, menuisier en sièges au mobilier national.

Article 2

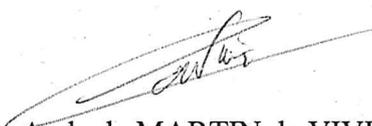
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité audiovisuel, professeur de photographie à l'école nationale supérieure d'art de Paris Cergy .

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **01 MARS 2023**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES